

2021-10-22

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

 Liens: [Infographies](#) [NBB.stat](#) [Information générale](#)
Comptes non financiers des secteurs institutionnels – deuxième trimestre de 2021

- **Le taux d'épargne des ménages se replie, tout en se maintenant à un niveau élevé**
- **Le solde de financement des administrations publiques se détériore**

Les comptes des secteurs sont établis à prix courants et selon le SEC 2010.

INDICATEURS CLÉS

(Données corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier)

		Ménages ¹		Sociétés non financières		Administrations publiques
		Taux d'épargne (pourcentages)	Taux d'investissement (pourcentages)	Taux de marge (pourcentages)	Taux d'investissement (pourcentages)	Solde de financement (pourcentages du PIB)
2018	I	11,4	9,2	41,4	26,8	-0,7
	II	10,9	9,2	41,3	26,6	0,0
	III	11,2	9,4	41,5	26,6	-0,9
	IV	12,7	9,6	42,1	26,7	-1,7
2019	I	12,3	9,8	42,1	27,2	-2,2
	II	13,6	9,6	42,1	27,1	-2,1
	III	11,5	9,8	42,1	27,3	-1,9
	IV	12,0	9,9	42,0	27,3	-1,5
2020	I	17,4	9,4	43,0	27,4	-6,6
	II	25,9	8,2	41,0	25,9	-15,9
	III	15,4	9,6	42,6	26,9	-6,1
	IV	22,3	9,5	42,8	27,7	-8,5
2021	I	19,4	10,2	44,7	27,9	-4,8
	II	18,2	10,1	45,6	27,5	-6,0

1 Y compris les institutions sans but lucratif (ISBL) au service des ménages

Le taux d'épargne des ménages est en baisse

Le revenu disponible des ménages a crû de 2,7 % au cours du deuxième trimestre de 2021. Cette augmentation a principalement été le fait des rémunérations des salariés, dont la contribution à la croissance du revenu disponible s'est élevée à 2,2 points de pourcentage. Les autres composantes du revenu disponible ont également contribué positivement à la progression de ce dernier, à l'exception des transferts sociaux nets.

Parallèlement, les dépenses de consommation finale ont enregistré une vive hausse, de 4,2 % par rapport au premier trimestre, à la faveur du relâchement progressif des restrictions liées à la pandémie.

Il en résulte un repli du taux d'épargne des ménages, qui s'est établi à 18,2 % au deuxième trimestre de 2021, contre 19,4 % au trimestre précédent.

Le taux d'investissement des ménages reste stable

Au cours du deuxième trimestre de 2021, le taux d'investissement des ménages (construction et rénovation de logements et formation brute de capital fixe des indépendants et des ISBL au service des ménages) est ressorti à 10,1 %, soit un niveau similaire à celui observé au premier trimestre (10,2 %).

Le taux de marge des sociétés non financières poursuit sa progression

Le taux de marge des sociétés non financières s'affiche à nouveau en hausse au deuxième trimestre de 2021, pour atteindre 45,6 %, contre 44,7 % au trimestre précédent.

L'excédent d'exploitation des sociétés non financières a en effet augmenté de 6,7 %, soit une croissance largement supérieure à celle de la valeur ajoutée (+4,5 %).

Le taux d'investissement des sociétés non financières s'affiche en léger recul

Le taux d'investissement des sociétés non financières s'est chiffré à 27,5 % de la valeur ajoutée au cours du deuxième trimestre, soit en régression par rapport au trimestre précédent (27,9 %). La croissance des investissements des sociétés non financières (+2,9 %) s'est en effet révélée inférieure à celle de la valeur ajoutée.

Le solde de financement des administrations publiques se détériore

Au cours du deuxième trimestre de 2021, le solde du compte des administrations publiques s'est dégradé, affichant un déficit de 6,0 % du PIB, contre 4,8 % au premier trimestre.

Les recettes, notamment fiscales et parafiscales, ont diminué, tandis que les dépenses ont augmenté, toujours influencées par les effets de certaines mesures mises en place pour contenir les retombées de la pandémie.

Définitions

- Les ratios considérés présentent de fortes fluctuations d'un trimestre à l'autre. Afin de dégager les évolutions plus fondamentales, ces séries sont toutes présentées après correction des variations saisonnières et des effets de calendrier.
- Le taux d'épargne brut des ménages est l'épargne brute divisée par le revenu disponible brut. Celui-ci est ajusté de la variation des droits des ménages sur les fonds de pension. L'épargne brute est la partie du revenu disponible brut qui n'est pas dépensée sous la forme de consommation finale. Ainsi, le taux d'épargne augmente quand le revenu disponible brut croît plus vite que les dépenses de consommation finale.
- Le taux d'investissement brut des ménages est la formation brute de capital fixe divisée par le revenu disponible brut. Celui-ci est ajusté de la variation des droits des ménages sur les fonds de pension. La formation brute de capital fixe couvre les dépenses en construction et en rénovation de logements par les ménages ainsi que les investissements en capital fixe consentis par les indépendants et par les ISBL au service des ménages.
- Le taux d'investissement des sociétés est la formation brute de capital fixe divisée par la valeur ajoutée brute.
- Le taux de marge des sociétés est l'excédent brut d'exploitation divisé par la valeur ajoutée brute. Cet indicateur mesure le pourcentage de la valeur ajoutée conservé par les sociétés non financières après le versement de la rémunération des salariés et des impôts sur la production (nets des subventions).
- Le solde de financement des administrations publiques mesure leur capacité ou leur besoin de financement. Un solde positif (capacité de financement) signifie qu'après la prise en compte de l'ensemble de leurs ressources et de leurs dépenses, les administrations publiques ont la possibilité d'augmenter leurs actifs financiers et/ou de réduire leurs engagements financiers. À l'inverse, un solde négatif (besoin de financement) témoigne de la nécessité pour le secteur de vendre certains de ses actifs et/ou d'accroître son endettement afin de pouvoir financer ses opérations non financières. Le solde de financement est ici exprimé en pourcentage du PIB.

Avertissement

Les comptes des secteurs du deuxième trimestre de 2021 reflètent les perturbations liées à la crise du COVID-19 et tiennent compte des effets des mesures de politique économique mises en place pour contenir les retombées de la pandémie, sur la base des informations disponibles le 7 octobre 2021. Les principales données administratives étaient disponibles, comme il est d'usage pour cette publication. Toutefois, la mesure correcte des agrégats macroéconomiques en cette période de pandémie est entourée de grandes incertitudes. Celles-ci se situent sur le front de la production non marchande et des composantes de l'optique des dépenses, ainsi qu'au niveau de l'estimation de certains transferts entre secteurs et de postes de recettes et de dépenses des pouvoirs publics directement liés à la pandémie. Par conséquent, les résultats publiés ce jour sont susceptibles d'être révisés ultérieurement de façon plus importante que d'ordinaire.

En ce qui concerne la correction des variations saisonnières des séries, les récentes [directives d'Eurostat](#) en la matière ont été suivies afin d'estimer l'incidence du COVID-19 aussi précisément que possible.

Les comptes des secteurs du deuxième trimestre de 2021 intègrent les dernières données disponibles relatives aux comptes nationaux trimestriels et au marché du travail, publiées le 18 octobre 2021 sur [NBB.stat](#)